



NOUS SOUTENIR
5^{min}
EN QUELQUES CLICS

Soutenez

la formation et l'inclusion des jeunes
et adultes en situation de handicap
grâce à votre **Taxe d'Apprentissage**



Nos établissements formateurs

Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux, chargés d'accompagner des adultes en situation de handicap en les formant à des métiers diversifiés et adaptés.

Les Instituts Médico-Éducatifs (IME) sont des lieux accueillant, en internat ou en externat, des enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle, de Troubles du Spectre Autistique et/ou de polyhandicap, qui nécessitent un accompagnement éducatif et des soins spécialisés.

Les ESAT et IME de la Fondation des Amis de l'Atelier forment des jeunes et adultes en situation de handicap psychique, mental ou avec autisme. Ces établissements formateurs permettent aux jeunes et adultes de développer leurs compétences et les capacités nécessaires pour les accompagner vers un métier.

EN 2024, LA FONDATION ACCOMPAGNE PRÈS DE :

800 travailleurs en ESAT

250 enfants et jeunes en IME

Qu'est-ce que la Taxe d'Apprentissage ?

La Taxe d'Apprentissage permet de financer, par les entreprises, les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

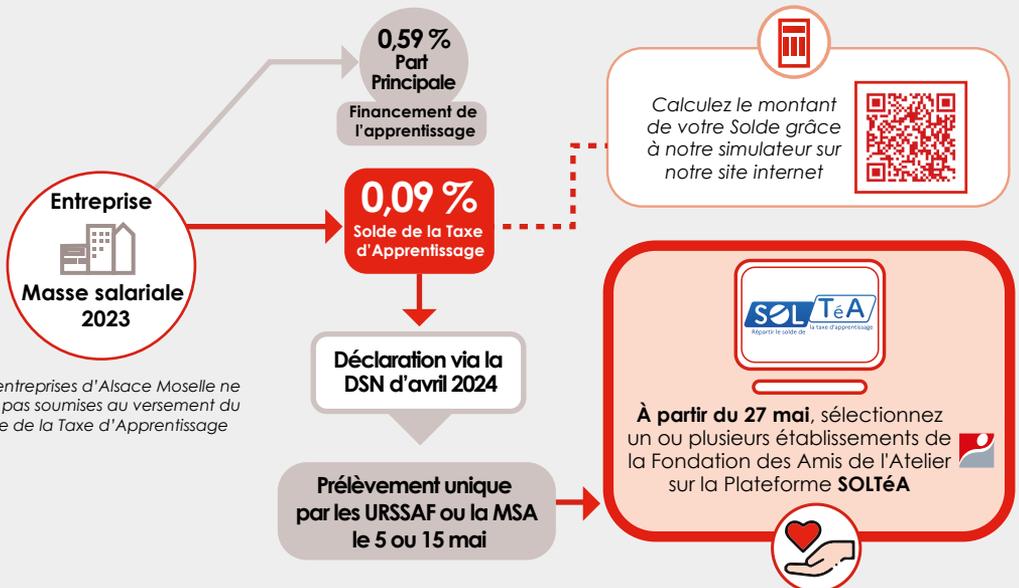
La Taxe d'Apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

Seul impôt pour lequel le législateur laisse aux entreprises une totale liberté d'attribution

Montant et nouveau processus de versement de la Taxe d'Apprentissage

- Les **IME et ESAT de la Fondation des Amis de l'Atelier**, en tant qu'établissements formateurs, sont habilités à percevoir le **Solde de la Taxe d'Apprentissage**.
- Depuis 2023, le règlement du Solde, comme celui de la part principale, se fait auprès **des URSSAF ou de la MSA**. Dorénavant, le Solde représente **0,09% de la masse salariale de l'année n-1**.
- Le délai légal pour le règlement annuel de ce Solde est fixé au **5 mai 2024** (entreprises de plus de 50 salariés) ou au **15 mai 2024** (entreprises de moins de 50 salariés). Il est déclaré en ligne via la DSN (Déclaration Sociale Nominative) d'avril 2024.
- Le Solde de la Taxe d'Apprentissage collecté par les URSSAF ou la MSA sera ensuite reversé à la **Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**. À partir du 27 mai, vous pourrez alors **désigner le ou les établissement(s) bénéficiaire(s)** de votre Solde sur la Plateforme d'attribution de la CDC : **SOLTéA**.

Taxe d'Apprentissage 2024



Les entreprises d'Alsace Moselle ne sont pas soumises au versement du Solde de la Taxe d'Apprentissage

Pourquoi nous verser votre Taxe d'Apprentissage ?

Nos IME et ESAT sont habilités à percevoir le Solde de la Taxe d'Apprentissage. C'est **une reconnaissance et un soutien à nos actions de formation continue** et de préprofessionnalisation/professionnalisation des jeunes et adultes que nous accompagnons.

La contribution que vous choisissez d'attribuer à l'un de nos établissements formateurs permettra aux jeunes et adultes accompagnés par nos IME et ESAT d'évoluer dans leur parcours grâce au financement de projets et d'équipements liés à l'apprentissage :

- **aménagement d'ateliers pour faciliter l'apprentissage,**
- **achat de matériel informatique, d'outils en lien avec les métiers proposés,**
- **achat d'instruments pédagogiques (supports de formation...),**
- **financement de formations...**

À quoi sert concrètement votre Taxe d'Apprentissage pour nos ESAT ?

La collecte de la Taxe d'Apprentissage permet de financer les nombreux projets de nos ESAT. Par exemple :

- l'achat de véhicules utilitaires sans permis, pour **la mobilité des travailleurs,**
- l'acquisition **de nouveaux équipements**, tels que des machines à coudre pour l'atelier Upcycling,
- le financement **de formations variées**, comme la formation aux gestes et postures, la formation bureautique, la couture...,
- la création **de nouveaux ateliers** pour l'apprentissage de nouveaux métiers...

Autant d'actions qui permettent aux travailleurs **d'évoluer dans leur parcours professionnel.**



Retrouvez les vidéos des témoignages des travailleurs d'ESAT en flashant le QR code ci-contre



Votre Taxe d'Apprentissage au service des jeunes d'IME

Depuis 2023, nos IME sont habilités à percevoir le Solde de la Taxe d'Apprentissage. Cette collecte leur permettra ainsi de concrétiser leurs projets afin d'accompagner au mieux les jeunes vers **une inclusion professionnelle optimisée**. Les projets sont nombreux :

- l'atelier espaces verts/jardinage, vecteur d'inclusion pour **une meilleure employabilité,**
- l'atelier mécanique, réparation de vélos et trottinettes pour **le développement des compétences métiers,**
- la création d'un self pour l'apprentissage du service et de la restauration...

Autant d'ateliers qui participeront à la préparation des jeunes accompagnés par nos IME à **l'entrée dans le milieu professionnel.**





En 2023, **plus de 200 entreprises** nous ont soutenus, grâce à leur Taxe d'Apprentissage. Découvrez quelques témoignages :

“ En tant que Leader mondial du recrutement spécialisé depuis 70 ans, Robert Half accompagne les entreprises dans leur recherche de nouveaux talents. La diversité et l'inclusion sont des éléments essentiels qui font partie intégrante de notre culture d'entreprise. Nous recherchons avant tout à créer un environnement de travail qui favorise la réussite de tous les collaborateurs, qui attire des candidats de tous les horizons, et qui encourage chaque individu à bâtir une carrière sur le long terme avec Robert Half. C'est pourquoi, fort de ces valeurs, il nous semble primordial de participer à rendre notre société plus inclusive en soutenant la Fondation des Amis de l'Atelier qui reste un acteur majeur de l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique, mental ou avec autisme en France. ”

Stéphanie PIETRZAK

Senior HR Business Partner et référente Handicap



“ Au sein d'Elior Services, nous veillons à apporter notre soutien depuis plusieurs années au sujet du Handicap via des événements auxquels nous participons ou encore le versement d'une partie de notre Taxe d'Apprentissage. En effet, aider la Fondation à porter cette cause et mettre en place des actions adéquates nous tient particulièrement à cœur. Nos remerciements à la Fondation des Amis de l'Atelier pour leur travail et implication ! ”

Noémie HERVE

Chargée de recrutement et relations écoles chez Elior Services



“ La prise en compte du handicap est un des champs prioritaires investi par France Télévisions pour favoriser l'égalité et la représentation de la diversité. L'inclusion et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en est un axe majeur. C'est donc en adéquation avec nos différents engagements et actions menées sur ce champ que nous avons souhaité soutenir la Fondation des Amis de l'Atelier en leur versant une partie de notre Taxe d'Apprentissage. ”

Béatrice LE FOUEST

Directrice des parcours professionnels et de la diversité chez France Télévisions





COMMENT NOUS SOUTENIR EN QUELQUES CLICS ?

Après avoir déclaré votre masse salariale 2023 auprès des URSSAF ou de la MSA via la DSN d'avril (exigible le 5 ou le 15 mai), vous pourrez sélectionner le ou les établissements bénéficiaires de votre Solde grâce à la Plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations : SOLTÉA.

POUR SE CONNECTER ET CHOISIR LE OU LES ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES, RIEN DE PLUS SIMPLE :

-  **À partir du 27 mai et jusqu'au 4 octobre**, vous aurez accès à la Plateforme SOLTÉA : www.soltea.education.gouv.fr
-  **Connectez-vous** sur la Plateforme via vos identifiants Net Entreprises (si vous n'en avez pas, contactez-nous pour savoir comment les obtenir).
-  **Sur le moteur de recherche**, saisissez le SIRET ou le nom de l'établissement formateur (que vous retrouverez sur ce dépliant) et **sélectionnez l'établissement**. Nous pouvons aussi, sur demande, vous envoyer par e-mail le lien SOLTÉA de la fiche établissement souhaitée.
-  **Fléchez votre Solde et attribuez le pourcentage** que vous souhaitez à l'établissement sélectionné. Il est possible de répartir votre Solde entre un ou plusieurs établissements de la Fondation.
-  Après validation de votre choix, **envoyez-nous un e-mail à : taxe@amisdelatelier.org** afin de nous informer de votre attribution en nous indiquant le nom et SIRET de votre entreprise. Ainsi, si vous le souhaitez, nous pourrions vous tenir informés des projets que nous concrétiserons grâce à votre soutien.



Nos établissements formateurs bénéficiaires



ESAT LA VIE EN HERBES

Chemin des Bieds
91460 Marcoussis
SIRET : 530 342 740 000 61

ESAT MOSAÏC SERVICES

2 avenue d'Amazonie
91952 Les Ulis Cedex
SIRET : 530 342 740 000 95

ESAT L'ATELIER

17 rue de l'Égalité
92290 Châtenay-Malabry
SIRET : 530 342 740 002 28

ESAT DE CHÂTILLON

44/48 rue Louveau
92320 Châtillon
SIRET : 530 342 740 001 78

ESAT LES ROBINSONS

29 rue Paul Rivet
92350 Le Plessis-Robinson
SIRET : 530 342 740 001 94

ESAT DE VITRY - LA FABRIQUE

4/6 rue des Granges
94400 Vitry-sur-Seine
SIRET : 530 342 740 004 00

ESAT LES ATELIERS DE CHENNEVIÈRES

75 rue des Fusillés de Châteaubriant
94430 Chennevières-sur-Marne
SIRET : 530 342 740 003 50

ESAT LA RIBIÈRE

ZAC de La Ribière / 19 rue Archimède
87000 Limoges
SIRET : 530 342 740 004 83

IME DES GRANDS CHAMPS / PÔLE ENFANCE 77

34 Av. Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
SIRET : 530 342 740 003 27

IME LA BOUSSOLE BLEUE / PÔLE ENFANCE 95

1 Rue Olympe de Gouges
95400 Villiers-le-Bel
SIRET : 530 342 740 006 65



Venez découvrir nos établissements formateurs par vous-même !

Nous serons heureux de vous accueillir sur nos sites.
Vous pourrez partager le dynamisme de nos équipes et
découvrir le potentiel de nos jeunes et adultes accompagnés.
Pour cela, il vous suffit de nous contacter par e-mail à :
taxe@amisdelatelier.org.

CONTACTEZ-NOUS :
taxe@amisdelatelier.org

Depuis plus de 60 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, Reconnue d'Utilité Publique, accueille et accompagne plus de 4000 personnes en situation de handicap mental, psychique ou avec autisme, au sein de ses 100 établissements, services et dispositifs. Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie. La Fondation favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

17, rue de l'Égalité - 92290 Châtenay-Malabry
www.fondation-amisdelatelier.org

